

**DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPEES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/085

Occupation du domaine public

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de Monsieur OBLED Frédéric, en date du 1^{er} avril 2026,

CONSIDERANT, la demande d'occupation du domaine public, afin de permettre le stationnement d'un camion avec broyeur de branches pour des travaux d'élagage au 27 rue Gustave Delory, entre le 31 et le 25A de ladite rue (59184) SAINGHIN-EN-WEPPEES ; il y a lieu de prendre toutes les mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules entre le 31 et le 25A, rue Gustave Delory afin de permettre le stationnement d'un camion avec broyeur de branches. **Cette mesure prendra effet le samedi 04 avril 2026 à partir de 08 heures jusqu'à 14 heures.**

ARTICLE 2 : Une signalisation sera installée par le demandeur afin de signaler l'interdiction de stationner et l'arrêté devra être affiché.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlement en vigueur

ARTICLE 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**Monsieur OBLED Frédéric,
Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
La Police Municipale,
Aux archives municipales,**

Fait à Sainghin-en-Weppes, le 1^{er} avril 2026

Le Maire

Matthieu CORBILLON

